

Faits d'ailleurs

Yopougon/Côte d'Ivoire : l'homme à la machette brûlé vif par une foule déchaînée

Fin de parcours horrible pour un agresseur, connu pour sa méthode sanguinaire dans la commune de Yopougon. En effet, l'individu, appelé l'homme à la machette, a été brûlé vif par des habitants en colère. Les jeunes du quartier lui auraient tendu un guet-apens, avant de le rattraper et de le brûler.

KwaZulu-Natal/Afrique du Sud : quatre hommes soupçonnés de cannibalisme arrêtés

La police sud-africaine a découvert des restes humains dans une maison au KwaZulu-Natal, une province de l'Est du pays. Les quatre suspects, âgés de 22, 29, 31 et 32 ans ont été arrêtés la semaine dernière par la police selon la BBC. L'un d'entre eux a alerté la police de la localité d'Escourt, vendredi dernier. Il a alors expliqué qu'il était fatigué de manger de la chair humaine.

Bobo-Dioulasso/Burkina Faso: elle abandonne son nouveau-né

Le père ayant refusé d'endosser la paternité, Alima 17 ans, a décidé de se débarrasser de sa fille. Les enquêtes de la police permettront de mettre la main sur la fautive. Déférée au parquet et traduite devant les juges pour délaissement d'enfant, Alima n'a pas nié son acte. Elle a écopé d'une peine de 12 mois de prison avec sursis.

Etat du Borno/Nigeria : un double attentat-suicide fait un carnage sur un marché

Un double attentat-suicide dans un marché, samedi dernier, dans le nord-est du Nigeria a fait au moins 13 morts, selon la police. 53 personnes souffrent de blessures variables. Ce double attentat a eu lieu dans le marché de Biu, à proximité d'une gare routière vers 11h30. Deux femmes kamikazes se sont infiltrées dans la ville, où elles ont déclenché leur ceinture explosive.

Rassemblés par COE

Accusés de détention et commercialisation de trophées d'une espèce intégralement protégée

Six mois de prison pour François Ngouga et Landry Doumbi

AEE
Libreville/Gabon

LE tribunal de Franceville a rendu sa décision sur le cas François Ngouga et Landry Doumbi, les deux Gabonais neutralisés, le 18 novembre dernier, à Moanda, par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Franceville. Les deux hommes avaient par devers eux quatre peaux de panthère. Pour ce délit, ils ont écopé chacun de six mois de prison fermes, en plus d'une amende de 100 mille francs. Il s'agit de la



Photo : D.R

Les deux trafiquants de peaux de panthères séjourneront pendant six mois au pénitencier de Yéné.

peine maximale prévue par la loi à cet effet.

Placés sous mandat de dépôt, le lundi 20 novembre dernier, c'est plutôt 9 jours plus tard que les termes de la condamnation ont été signifiés aux deux accusés par le tribunal correctionnel. A savoir détention et commercialisation de trophées d'une espèce intégralement protégée. Aussi, la réquisition du parquet de Franceville, qui suggérait au tribunal une peine de trente jours – dont quinze fermes, à l'encontre des deux trafiquants-, n'aura pas été suivie par l'instance judi-

ciaire, qui a décidé d'infliger aux prévenus six mois de prison fermes.

« Cette décision est à la hauteur du préjudice, en ce sens qu'elle reconforte tous les partenaires de la lutte contre le braconnage et le trafic des espèces protégées au Gabon », a déclaré le secrétaire exécutif de l'ONG Conservation Justice, Luc Mathot. Ce dernier ne souhaite pas moins que d'autres juridictions prennent appui sur le rendu de Franceville. Ce qui, selon lui, pourrait faire reculer les trafiquants et leurs complices.

Braquage à Makouké

Un trio d'adolescents incarcérés à Lambaréné

SCOM
Libreville/Gabon

LA brigade de gendarmerie de Makouké, chef-lieu du district éponyme, vient de mettre hors d'état de nuire les nommés David Mba Akoue, Raphaël Makao Diome et Aristide Essono Ngoume, tous Gabonais. Les intéressés, soupçonnés d'avoir perpétré un braquage, ont été placés en détention préventive à la maison d'arrêt de Lambaréné, le vendredi 1er décembre dernier, par le procureur de cette localité.



Photo : D.R

Les trois présumés braqueurs arrêtés par les éléments de la brigade de gendarmerie de Makouké.

L'affaire qui conduit à l'arrestation de ces individus serait la casse d'un magasin au lieu dit Camp-Razel. Nous sommes le mardi 28 novembre 2107. Mettant à

profit la tombée de la nuit, David Mba Akoue invite ses potes, Raphaël Makao Diome et Aristide Essono Ngoume, à le rejoindre, en vue de réaliser leur sombre entreprise.

Ils s'introduisent dans la boutique, et en ressortent, quelques instants plus tard, avec les bras chargés de pièces d'argent, de cartes de recharge et autres cartouches de ciga-

rettes. Le lendemain, en ouvrant son commerce, le propriétaire fait le constat des dégâts causés par le passage des vandales.

A la suite de quoi, les éléments de la brigade de gendarmerie de Makouké sont saisis. Ils ne mettront pas bien longtemps pour appréhender, le même jour, Mba Akoue et ses deux lieutenants.

Lutte contre les stupéfiants à Meyo-Kyè

Un présumé dealer écroué à Oyem

SCOM
Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè, dans le département du Ntem, ont appréhendé, le dimanche 26 novembre dernier, Roméo Akue Motho, Gabonais, d'une vingtaine d'années, pour trafic de cannabis. Le jeune homme a été pris, quelque temps auparavant, en flagrant délit de possession de deux ballots du stupéfiant. Il a été placé sous mandat de dépôt, le vendredi 30 novembre 2017, à la maison d'arrêt de Oyem. Les faits se déroulent à Oveng-Essandone, un village du district de Meyo-Kyè. En début d'après-midi, ce jour de dimanche, un Toyota Carina 3 roulant en direction de Bitam et à bord duquel se trouvent Roméo Akue et son ami, un certain Rodrigue, est intercepté par les gendarmes en faction, pour un contrôle de routine. Alors que les agents procèdent à la fouille d'un panier qui, à première vue, contient de la banane et du manioc, ils sont surpris de voir les



Photo : D.R

Roméo Akue Motho avec les deux ballots de chanvre indien.

deux amis prendre leurs jambes à leur cou. Mais Akue Motho a moins de chance que son compagnon, car il est immédiatement rattrapé par les gendarmes. Une fois entre les murs de l'unité, le jeune homme passera aux aveux. Il se montrera ensuite bavard à propos de l'origine du chanvre indien, mais pas pour le reste. Comme sur son circuit d'approvisionnement, de cette herbe, qu'il avouera fumer « depuis de longues dates. »

Radisson BLU OKOUME PALACE HOTEL LIBREVILLE

LA MAGIE DES FÊTES AU RADISSON BLU

Venez terminer l'année en beauté
En profitant de nos offres festives

Déjeuner du 25 décembre
42.000 FCFA par personne

Réveillon de la Saint-Sylvestre
58.000 FCFA par personne

Déjeuner du 1er janvier
32.000 FCFA par personne

Confirmez vos réservations avant le 15 décembre
et bénéficiez de -10% sur l'achat de l'un des buffet
(Pour les adultes seulement)
Menus disponibles en ligne

Accès gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
-50 % pour les enfants de 6 à 11 ans

Information et réservation : +241 01 448000

RADISSON BLU OKOUME HOTEL
Boulevard de Nice, 5 B.P. 2254 Libreville Gabon
+241 01 44 80 00 info.libreville@radissonblu.com